

AMORCE
À l'attention de M. Gilles VINCENT
18 rue Gabriel Péri

69100 VILLEURBANNE

Affaire suivie par : François FILIPPI (26-0398-CV)
Secrétariat : [REDACTED]

Mornac, le 15 SEP. 2026

Monsieur le Président,

À l'occasion du renouvellement du Conseil d'administration d'AMORCE qui interviendra dans le cadre de l'Assemblée générale ordinaire électorale du 7 octobre prochain, j'ai l'honneur de vous faire part de la candidature de **Calitom – service public des déchets de la Charente** au Conseil d'administration de l'association.

Conformément aux modalités définies dans l'appel à candidatures, Calitom sera représenté par :

- **Délégué titulaire : M. Michaël LAVILLE, Président de Calitom ;**
- **Déléguée suppléante : Mme Muriel ÉNIQUE, Vice-présidente de Calitom.**

Calitom est membre d'AMORCE depuis de nombreuses années et partage pleinement les valeurs et les combats portés par l'association en faveur des collectivités territoriales, de la transition écologique, qu'il s'agisse de déchets, d'énergie, de réseaux de chaleur, d'eau et d'assainissement ou plus largement de financement, de réglementation, et d'organisation des services publics locaux.

Notre syndicat est particulièrement attaché à la capacité d'AMORCE à conjuguer **expertise technique, force de proposition et défense déterminée des intérêts des collectivités** auprès des pouvoirs publics.

Au cours de ces dernières années, Calitom a souhaité renforcer son implication dans les débats régionaux et nationaux relatifs à la gestion des déchets, notamment sur les enjeux liés aux filières REP, au principe pollueur-payeur, à la prévention, au recyclage, au financement du service public ainsi qu'au projet de consigne pour recyclage des bouteilles de boissons.

Cette candidature traduit donc notre volonté de **continuer à prendre une part active aux travaux et à la gouvernance d'AMORCE**, en mettant à la disposition du réseau l'expérience d'un syndicat départemental fortement engagé dans la réduction des déchets et la défense du service public local.

Vous trouverez en pièces jointes :

- **la présentation de Calitom ;**
- **la profession de foi de Michaël LAVILLE ;**
- **ainsi que la délibération désignant les représentants de Calitom auprès d'AMORCE.**

Je vous remercie de bien vouloir enregistrer la candidature de Calitom au Conseil d'administration d'AMORCE et reste naturellement à votre disposition pour tout élément complémentaire nécessaire à son instruction.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
Michaël LAVILLE

Amicalement
à très vite
😊





Présentation de Calitom

SERVICE PUBLIC DES DÉCHETS DE LA CHARENTE

Créé en **1997**, Calitom est le syndicat public départemental de référence pour la prévention et la gestion des déchets en Charente.

Syndicat mixte fermé à la carte, il exerce à titre obligatoire la compétence **traitement des déchets** et, à titre optionnel, la compétence collecte. Sa compétence traitement couvre aujourd'hui l'ensemble du département de la Charente, soit **359 communes et 352 683 habitants**.

Avec **315 agents** au 1^{er} janvier 2026 et un budget principal représentant plus de **75 millions d'euros de fonctionnement**, auquel s'ajoutent plusieurs budgets annexes dédiés notamment à la collecte, au centre de tri Atrion et à la recyclerie, Calitom est une collectivité structurée disposant d'une importante capacité opérationnelle, technique et d'investissement.

Calitom intervient sur l'ensemble de la chaîne du service public des déchets : **prévention et réduction à la source, collecte sur une large partie du territoire, réemploi, tri, valorisation et traitement des déchets résiduels**. Il assure directement la maîtrise et l'exploitation de plusieurs équipements structurants.

Le syndicat exploite notamment **Atrion**, son centre de tri situé à Mornac, mis en service en 2015 et profondément modernisé en 2025. D'une capacité réglementaire de **43 000 tonnes par an**, cet équipement est également au cœur de coopérations avec des collectivités voisines, au-delà des frontières départementales, avec la Vienne et la Charente-Maritime.

Depuis plusieurs années, Calitom a fait de la **prévention et de la réduction des déchets** l'axe central de sa politique publique. Compostage, réemploi, évolution des collectes, développement de nouvelles filières et accompagnement des changements de comportement ont permis d'obtenir des résultats particulièrement significatifs.



Les ordures ménagères résiduelles se situent aujourd'hui autour de **110 kg par habitant et par an**, soit moins de la moitié de la moyenne nationale, et près de **16 000 tonnes de déchets résiduels ont disparu des flux charentais depuis 2020**. Certaines innovations conduites en Charente, notamment le développement de la **collecte des ordures ménagères en sacs transparents**, bénéficient désormais d'une reconnaissance nationale et sont présentées par les élus et les services de Calitom dans de nombreux territoires.

UN SYNDICAT ENGAGÉ AU-DELÀ DE LA CHARENTE

Calitom considère que l'action d'une collectivité en charge des déchets ne peut aujourd'hui se limiter à la gestion de son propre territoire. Les décisions européennes et nationales en matière de prévention, de responsabilité élargie des producteurs, de financement, de recyclage ou de traitement déterminent directement les capacités d'action des services publics locaux.

Le syndicat est donc **fortement engagé à l'échelle régionale et nationale pour défendre les intérêts des collectivités et les principes qu'il partage avec AMORCE** : prévention des déchets, économie circulaire, défense du service public local, application effective du principe pollueur-payeur et juste prise en charge par les producteurs du coût de la fin de vie des produits.

À l'échelle régionale, Calitom participe notamment aux travaux de la **Commission consultative d'élaboration et de suivi du Plan régional de prévention et de gestion des déchets de Nouvelle-Aquitaine**. À l'échelle nationale, il est notamment engagé au sein d'**AMORCE** et du **Cercle National du Recyclage**.

Cet engagement s'est particulièrement traduit ces dernières années dans les débats relatifs aux **filières REP**, au projet de refondation de la **REP PMCB**, à la **consigne pour recyclage des bouteilles de boissons**, au financement du service public et, plus largement, à la défense du principe pollueur-payeur. Sur la consigne, Calitom a par exemple défendu publiquement le renforcement du service public local, la réduction des emballages à usage unique et l'application pleine et entière de la responsabilité des producteurs.

Adhérent actif d'AMORCE, Calitom souhaite aujourd'hui renforcer encore son implication dans l'association, partager l'expérience acquise en Charente et prendre toute sa part dans la construction et la défense collective des positions des collectivités au niveau national.





Profession de foi MICHAËL LAVILLE

Élu local depuis dix-huit ans, j'ai construit mon engagement autour d'une conviction simple : **les collectivités territoriales sont un échelon essentiel de l'action publique et de la transition écologique, à condition de conserver les moyens d'agir et de savoir faire entendre leur voix.**

Âgé de **54 ans**, marié et père de deux enfants, je suis **inspecteur ouvrage d'art, formé à l'École nationale des ponts et chaussées, et je suis actuellement en disponibilité de la fonction publique territoriale.** J'ai exercé mon activité dans le service **ouvrage d'art du Département de la Charente.** Cette expérience professionnelle, conjuguée à mes responsabilités d'élu, nourrit une approche concrète du service public et du fonctionnement des collectivités.

Élu **vice-président de Calitom en 2014**, j'ai été nommé par le Président **Jean Révéréault** en charge de la **communication** du syndicat. Cette première responsabilité m'a permis de m'investir pleinement dans les politiques de prévention et de gestion des déchets, mais aussi dans la manière de les expliquer, de les partager et de les faire comprendre auprès des habitants, des élus et des partenaires.

J'ai ensuite été élu **Président de Calitom en 2020**, puis réélu en 2026.

Je suis également **maire de Champniers, commune péri-urbaine d'environ 5 300 habitants, depuis 2020**, réélu en 2026, et **vice-président de la Communauté d'agglomération du GrandAngoulême depuis 2020**, reconduit en 2026 avec une délégation à **l'attractivité économique et à la promotion du territoire.**

Cet ancrage nourrit un attachement profond à la **défense du monde rural**, à ses services publics, à ses équilibres économiques et à sa capacité d'agir. Je suis tout autant convaincu que les territoires ruraux et urbains ne doivent pas être opposés : **ils sont complémentaires et ont besoin les uns des autres pour construire des politiques publiques efficaces et équilibrées.**

À la tête de Calitom, j'ai souhaité inscrire notre syndicat dans une politique ambitieuse de prévention, de réduction des déchets et de maîtrise publique des outils de collecte, de tri, de traitement et de valorisation. L'expérience acquise en Charente montre qu'il est possible de conjuguer **ambition environnementale, efficacité du service public et maîtrise des coûts.**

Je considère que les collectivités doivent prendre toute leur place dans les débats nationaux qui déterminent aujourd'hui l'avenir de leurs services publics environnementaux, **qu'il s'agisse de la gestion des déchets, de l'énergie ou du développement des réseaux de chaleur**. Responsabilité élargie des producteurs, financement des filières, prévention, recyclage, traitement, production et maîtrise de l'énergie, décarbonation, fiscalité : **les décisions nationales ont des conséquences très concrètes sur nos territoires, sur leur capacité à mener la transition écologique et sur nos contribuables.**

Je défends à ce titre avec force le **principe pollueur-payeur** : les coûts liés à la fin de vie des produits doivent être assumés par les filières qui les mettent sur le marché et ne peuvent être progressivement transférés vers les collectivités et les contribuables locaux.

C'est dans cet esprit que Calitom s'est fortement mobilisé ces dernières années sur les grands dossiers nationaux, notamment sur la **REP des produits et matériaux de construction du bâtiment** et sur le projet de consigne **pour recyclage des bouteilles de boissons**.

Au sein même d'AMORCE, j'ai souhaité prendre pleinement part à cette mobilisation collective. Lors du Bureau du **16 juillet 2026**, j'ai ainsi participé aux échanges qui ont conduit à envisager une mobilisation nationale des collectivités contre le projet de consigne pour recyclage. Le retrait de ce projet a confirmé une conviction à laquelle je suis profondément attaché : **lorsque les collectivités parlent ensemble, avec détermination et avec l'appui d'une association forte comme AMORCE, elles peuvent peser sur les décisions nationales.**

C'est cette conception d'AMORCE que je souhaite défendre au sein de son Conseil d'administration : une association **experte, indépendante, force de proposition, mais également capable de se mobiliser avec force lorsque les intérêts des collectivités et du service public l'exigent.**

Je souhaite mettre au service du réseau mon expérience d' élu, ma connaissance du fonctionnement des collectivités et l'expertise développée par Calitom, notamment **sur la prévention des déchets, les filières REP, le financement du service public, le recyclage et les politiques de traitement**, tout en contribuant pleinement aux réflexions d'AMORCE sur **l'énergie, la décarbonation des territoires et le développement des réseaux de chaleur ou encore sur les questions cruciales pour demain autour de l'eau.**

Je souhaite être un administrateur présent, engagé et utile, au service d'AMORCE et de toutes les collectivités qu'elle représente.

Michaël LAVILLE,
Président de Calitom

